

PARAMARIBO

Monsieur Thierry BONNET, Directeur général

2 rue du Jardin des Plantes
69001 LYON

Numéro d'enregistrement en application de l'article R.6351-6 du Code du travail : organisme de formation enregistré sous le n°82 69 12729 69 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.
Centre d'examen AIPR n° 067

**Attestation de compétences
relative à l'intervention à proximité des réseaux**

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :

Conduite d'engins ou réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur.

Je soussigné Thierry BONNET, directeur général du centre d'examen n°067,

atteste que *Ammar MERNACHE*,

présenté par : *DYNAMIC RH*,

à l'examen tenu le 22/5/2026 relatif au domaine de compétences susmentionné,

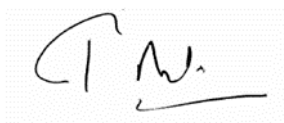
sous le n° de ticket d'examen : *o6462FE1569F*,

a réussi cet examen avec la note de **42/60**.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus, ou du 1^{er} janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1^{er} janvier 2017.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à Lyon, le 22/5/2026



Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.

PARAMARIBO

Monsieur Thierry BONNET, Directeur général

2 rue du Jardin des Plantes
69001 LYON

Numéro d'enregistrement en application de l'article R.6351-6 du Code du travail : organisme de formation enregistré sous le n°82 69 12729 69 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.
Centre d'examen AIPR n° 067

**Attestation de compétences
relative à l'intervention à proximité des réseaux**

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :

Conduite d'engins ou réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur.

Je soussigné Thierry BONNET, directeur général du centre d'examen n°067,

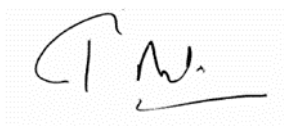
atteste que *Charles BONGOURA*,
présenté par : *DYNAMIC RH*,
à l'examen tenu le 22/5/2026 relatif au domaine de compétences susmentionné,
sous le n° de ticket d'examen : *oA46DE8B2E07*,

a réussi cet examen avec la note de **39/60**.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus, ou du 1^{er} janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1^{er} janvier 2017.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à Lyon, le 22/5/2026



Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.

PARAMARIBO

Monsieur Thierry BONNET, Directeur général

2 rue du Jardin des Plantes
69001 LYON

Numéro d'enregistrement en application de l'article R.6351-6 du Code du travail : organisme de formation enregistré sous le n°82 69 12729 69 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.
Centre d'examen AIPR n° 067

**Attestation de compétences
relative à l'intervention à proximité des réseaux**

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :

Conduite d'engins ou réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur.

Je soussigné Thierry BONNET, directeur général du centre d'examen n°067,

atteste que *Enes DAYANGAG*,

présenté par : *DYNAMIC RH*,

à l'examen tenu le 22/5/2026 relatif au domaine de compétences susmentionné,

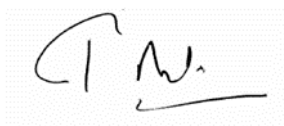
sous le n° de ticket d'examen : *01E27ADDF5F5*,

a réussi cet examen avec la note de **48/60**.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus, ou du 1^{er} janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1^{er} janvier 2017.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à Lyon, le 22/5/2026



Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.

PARAMARIBO

Monsieur Thierry BONNET, Directeur général

2 rue du Jardin des Plantes
69001 LYON

Numéro d'enregistrement en application de l'article R.6351-6 du Code du travail : organisme de formation enregistré sous le n°82 69 12729 69 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.
Centre d'examen AIPR n° 067

**Attestation de compétences
relative à l'intervention à proximité des réseaux**

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :

Conduite d'engins ou réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur.

Je soussigné Thierry BONNET, directeur général du centre d'examen n°067,

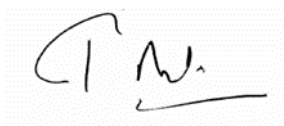
atteste que *Farès ACHBAH*,
présenté par : *DYNAMIC RH*,
à l'examen tenu le 22/5/2026 relatif au domaine de compétences susmentionné,
sous le n° de ticket d'examen : *oEB63CB5F6D2*,

a réussi cet examen avec la note de **57/60**.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus, ou du 1^{er} janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1^{er} janvier 2017.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à Lyon, le 22/5/2026



Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.

PARAMARIBO

Monsieur Thierry BONNET, Directeur général

2 rue du Jardin des Plantes
69001 LYON

Numéro d'enregistrement en application de l'article R.6351-6 du Code du travail : organisme de formation enregistré sous le n°82 69 12729 69 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.
Centre d'examen AIPR n° 067

**Attestation de compétences
relative à l'intervention à proximité des réseaux**

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :

Conduite d'engins ou réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur.

Je soussigné Thierry BONNET, directeur général du centre d'examen n°067,

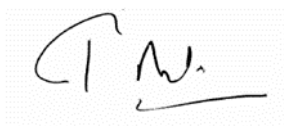
atteste que *Florian RIGOUDY*,
présenté par : *DYNAMIC RH*,
à l'examen tenu le 22/5/2026 relatif au domaine de compétences susmentionné,
sous le n° de ticket d'examen : *o51FFC093239*,

a réussi cet examen avec la note de **48/60**.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus, ou du 1^{er} janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1^{er} janvier 2017.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à Lyon, le 22/5/2026



Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.

PARAMARIBO

Monsieur Thierry BONNET, Directeur général

2 rue du Jardin des Plantes
69001 LYON

Numéro d'enregistrement en application de l'article R.6351-6 du Code du travail : organisme de formation enregistré sous le n°82 69 12729 69 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.
Centre d'examen AIPR n° 067

**Attestation de compétences
relative à l'intervention à proximité des réseaux**

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :

Conduite d'engins ou réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur.

Je soussigné Thierry BONNET, directeur général du centre d'examen n°067,

atteste que *Hassan ALI MOHAMED*,

présenté par : *DYNAMIC RH*,

à l'examen tenu le 22/5/2026 relatif au domaine de compétences susmentionné,

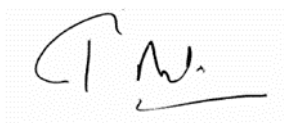
sous le n° de ticket d'examen : *o9425DBE75DE*,

a réussi cet examen avec la note de **48/60**.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus, ou du 1^{er} janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1^{er} janvier 2017.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à Lyon, le 22/5/2026



Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.

PARAMARIBO

Monsieur Thierry BONNET, Directeur général

2 rue du Jardin des Plantes
69001 LYON

Numéro d'enregistrement en application de l'article R.6351-6 du Code du travail : organisme de formation enregistré sous le n°82 69 12729 69 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.
Centre d'examen AIPR n° 067

**Attestation de compétences
relative à l'intervention à proximité des réseaux**

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :

Conduite d'engins ou réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur.

Je soussigné Thierry BONNET, directeur général du centre d'examen n°067,

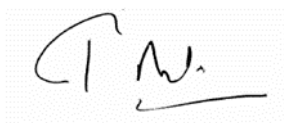
atteste que *Matteo BELGIO*,
présenté par : *DYNAMIC RH*,
à l'examen tenu le 22/5/2026 relatif au domaine de compétences susmentionné,
sous le n° de ticket d'examen : *oBBD794A77DC*,

a réussi cet examen avec la note de **57/60**.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus, ou du 1^{er} janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1^{er} janvier 2017.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à Lyon, le 22/5/2026



Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.

PARAMARIBO

Monsieur Thierry BONNET, Directeur général

2 rue du Jardin des Plantes
69001 LYON

Numéro d'enregistrement en application de l'article R.6351-6 du Code du travail : organisme de formation enregistré sous le n°82 69 12729 69 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.
Centre d'examen AIPR n° 067

**Attestation de compétences
relative à l'intervention à proximité des réseaux**

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :

Conduite d'engins ou réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur.

Je soussigné Thierry BONNET, directeur général du centre d'examen n°067,

atteste que *Messouho COULIBALY*,

présenté par : *DYNAMIC RH*,

à l'examen tenu le 22/5/2026 relatif au domaine de compétences susmentionné,

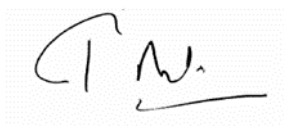
sous le n° de ticket d'examen : *o8A59891862F*,

a réussi cet examen avec la note de 46/60.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus, ou du 1^{er} janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1^{er} janvier 2017.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à Lyon, le 22/5/2026



Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.

PARAMARIBO

Monsieur Thierry BONNET, Directeur général

2 rue du Jardin des Plantes
69001 LYON

Numéro d'enregistrement en application de l'article R.6351-6 du Code du travail : organisme de formation enregistré sous le n°82 69 12729 69 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.
Centre d'examen AIPR n° 067

**Attestation de compétences
relative à l'intervention à proximité des réseaux**

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :

Conduite d'engins ou réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur.

Je soussigné Thierry BONNET, directeur général du centre d'examen n°067,

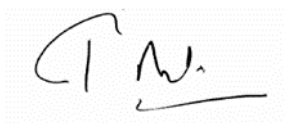
atteste que *Ndanji Nsoh NJI*,
présenté par : *DYNAMIC RH*,
à l'examen tenu le 22/5/2026 relatif au domaine de compétences susmentionné,
sous le n° de ticket d'examen : *o35DA9A0FD0C*,

a réussi cet examen avec la note de **57/60**.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus, ou du 1^{er} janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1^{er} janvier 2017.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à Lyon, le 22/5/2026



Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.

PARAMARIBO

Monsieur Thierry BONNET, Directeur général

2 rue du Jardin des Plantes
69001 LYON

Numéro d'enregistrement en application de l'article R.6351-6 du Code du travail : organisme de formation enregistré sous le n°82 69 12729 69 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.
Centre d'examen AIPR n° 067

**Attestation de compétences
relative à l'intervention à proximité des réseaux**

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :

Conduite d'engins ou réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur.

Je soussigné Thierry BONNET, directeur général du centre d'examen n°067,

atteste que *Sadam AHMED MOHAMED*,

présenté par : *DYNAMIC RH*,

à l'examen tenu le 22/5/2026 relatif au domaine de compétences susmentionné,

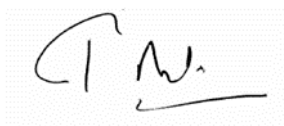
sous le n° de ticket d'examen : *01A432AB6EAB*,

a réussi cet examen avec la note de **51/60**.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus, ou du 1^{er} janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1^{er} janvier 2017.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à Lyon, le 22/5/2026



Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.

PARAMARIBO

Monsieur Thierry BONNET, Directeur général

2 rue du Jardin des Plantes
69001 LYON

Numéro d'enregistrement en application de l'article R.6351-6 du Code du travail : organisme de formation enregistré sous le n°82 69 12729 69 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.
Centre d'examen AIPR n° 067

**Attestation de compétences
relative à l'intervention à proximité des réseaux**

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :

Conduite d'engins ou réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur.

Je soussigné Thierry BONNET, directeur général du centre d'examen n°067,

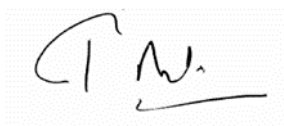
atteste que *Said OSMANI*,
présenté par : *DYNAMIC RH*,
à l'examen tenu le 22/5/2026 relatif au domaine de compétences susmentionné,
sous le n° de ticket d'examen : *oEDEC9958735*,

a réussi cet examen avec la note de **51/60**.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus, ou du 1^{er} janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1^{er} janvier 2017.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à Lyon, le 22/5/2026



Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.

PARAMARIBO

Monsieur Thierry BONNET, Directeur général

2 rue du Jardin des Plantes
69001 LYON

Numéro d'enregistrement en application de l'article R.6351-6 du Code du travail : organisme de formation enregistré sous le n°82 69 12729 69 auprès de la préfecture Auvergne-Rhône-Alpes.
Centre d'examen AIPR n° 067

**Attestation de compétences
relative à l'intervention à proximité des réseaux**

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :

Conduite d'engins ou réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur.

Je soussigné Thierry BONNET, directeur général du centre d'examen n°067,

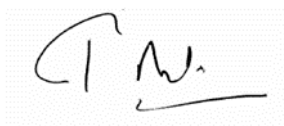
atteste que *Sofiène BOUKID*,
présenté par : *DYNAMIC RH*,
à l'examen tenu le 22/5/2026 relatif au domaine de compétences susmentionné,
sous le n° de ticket d'examen : *o475E75AF311*,

a réussi cet examen avec la note de **54/60**.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus, ou du 1^{er} janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1^{er} janvier 2017.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à Lyon, le 22/5/2026



Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.